

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1491**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de chantier en installation électrique

Nouvel intitulé : Responsable de chantier en installation électrique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association centre d'études supérieures industrielles (CESI)	Directeur du CESI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255p Méthodes, organisation, gestion de production en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de chantier en installation électrique assure la préparation, l'organisation, le suivi technique et économique du chantier. Il anime les équipes de réalisation dans un souci permanent de sécurité, de qualité et d'épanouissement des hommes.

Il développe la qualité dans la réalisation des travaux, et dans les relations avec les différents participants du chantier, afin d'obtenir la satisfaction du client et améliorer les marges de l'entreprise ainsi que le climat relationnel.

Il est capable de tenir la fonction de technicien supérieur sur un gros chantier ou plusieurs petits chantiers ou celle de technicien en méthodes d'organisation.

Le titulaire de la certification est capable, en maîtrisant le cahier des charges, les normes et les contraintes du chantier et en analysant préalablement les risques inhérents au chantier de :

- 1) préparer un chantier d'installation électrique (interpréter tout type de schéma/plan électrique, vérifier les choix d'éclairage et de système de chauffage, décomposer les travaux en tâches et définir leur mode opératoire, calculer des budgets d'heures, constituer l'équipe de base et organiser le travail, établir un PPS, un PAQ...)
- 2) planifier le chantier d'installation électrique et respecter les contraintes de délais (optimisation de la planification des tâches, utilisation des marges, maîtrise d'un logiciel de planification ...)
- 3) maîtriser les techniques de chantier (stabilité des équipements de chantier, distribution de l'énergie électrique, raccordements de tout système, mesurages, essais et vérifications, contrôle du fonctionnement d'un système, opérations de diagnostic, bilan de maintenance, réalisation de travaux hors et sous tension, norme NFC 15-100 4...)
- 4) assurer la gestion opérationnelle et financière (respect des objectifs en terme de budget, qualité, sécurité et environnement, contrôle des dépenses fournitures et matériels, établissement du coût de revient de la main d'oeuvre, connaissance des règles de constitution des prix et modalités de gestion de l'énergie...)
- 5) manager et animer l'équipe (identifier les compétences du personnel, assurer la formation du personnel (qualité, sécurité), conduire une réunion, déléguer...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : Toutes entreprises du bâtiment second œuvre en installation électrique, intervenant pour l'industrie, le tertiaire, le domaine public et l'habitat.

Types emplois accessibles : - Chef de chantier en installation électrique

- Responsable de chantier en installation électrique
- Chef de chantier courant fort
- Chef de chantier courant faible

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se font tout au long de la formation et reposent sur les quatre éléments suivants : - un système de contrôles continus des connaissances et des capacités par modules dans les matières techniques et organisationnelles,

- une étude de cas permanente 'fil rouge' tout au long du parcours permettant de projeter sur un exemple concret les fruits des acquisitions théoriques au fur et à mesure de la formation,

- la soutenance d'un mémoire de fin de parcours sur la mission de chantier prenant en considération tous les aspects d'un chantier depuis le cahier des charges jusqu'à la fin de sa réalisation.

- l'évaluation en milieu de travail, tant du point de vue technique que comportemental et organisationnel

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Jury national unique composé d' 1 Président, de 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes et de 2 professionnels du métier.
Après un parcours de formation continue	X		Jury national unique composé d' 1 Président, de 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes et de 2 professionnels du métier.
En contrat de professionnalisation	X		Jury national unique composé d' 1 Président, de 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes et de 2 professionnels du métier.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Jury national unique composé d' 1 Président, de 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes et de 2 professionnels du métier.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Maîtrise 2000 Electricité du bâtiment délivré par CESI Ouest'.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier en installation électrique'.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Complément de l'arrêté du 14 octobre 1998 paru au Journal Officiel du 30 octobre 1998

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.cesi.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES INDUSTRIELLES (CESI) 297, rue de Vaugirard
75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes, Reims, Rouen

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - 'Maîtrise 2000 Electricité du bâtiment délivré par CESI Ouest'. (Arrêté du 23 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994)

- 'Chef de chantier en installation électrique' (Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998)

Certification suivante : Responsable de chantier en installation électrique